



BAUDINARD SUR VERDON

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 22 février 2023

Le conseil municipal s'est réuni le **jeudi 22 février 2024** à 19h07 dans la salle des associations.

Présents : ANGLIONIN Joanel, CLAUDE Fabienne, HARTMANN Céline, THOMANN Gaëlle, ALLARD Stéphanie
Excusés représentés : LABONDE Gabriel pouvoir à ANGLIONIN Joanel, ETIENNE Joachim pouvoir à HARTMANN Céline, MARTIN Jérémy pouvoir à ALLARD Stéphanie

Absent :

Secrétaire de séance : ALLARD Stéphanie

- 1 – Délibération portant sur la demande de subvention des Eouvières, la commune décide de demander une aide de 2500 euros au conseil départementale et 2500 au conseil Régional. Approuvée à l'unanimité
- 2 – Délibération pour demande de subvention auprès du Fonds Vert pour demander une subvention pour le débroussaillage dans le cadre des obligations légales de débroussaillage. Il est important de procéder au débroussaillage des terrains communaux jouxtant des habitations dans un premier temps, et le long des chemins communaux dans un second temps. Le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du fonds vert à hauteur de 80%.
- 3 – Délibération pour demander une subvention auprès du Fonds vert pour l'achat d'un véhicule pour le centre communal des feux de forêts avec équipement d'une cuve. Le Land est très vieillissant et la commune a fait énormément de frais dessus en 2023. Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention auprès du fonds vert à hauteur de 80%.
- 4 – Délibération pour demander une subvention auprès de la communauté de commune pour l'achat d'un véhicule électrique. Le conseil décide à l'unanimité de demandé une subvention à la CCLGV
- 5 – Délibération pour demander une subvention auprès de de l'état au titre du FIPD 2024 pour la vidéoprotection. Le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention à l'Etat à hauteur de 80%
- 6 – Délibération modifiant la délibération 2013-14 du 05/09/2013 fixant le tarif du stère de bois. Le conseil décide à l'unanimité de fixer le prix du stère à 50 euros.
- 7 – Délibération autorisant M. le Maire a signer la convention de partenariat de prise en charge des élèves exclus temporairement ou faisant l'objet d'une mesure de responsabilisation avec le collège d'Aups. Le conseil approuve et autorise le Maire a signer la convention : 7 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses

Devis établi par l'ONF pour les travaux 2024 pour créer un périmètre /et délimitation du territoire

Discussion sur la vente de l'Unimog

La séance est levée à 19h43.

La date du prochain conseil n'est pas fixée.